



**RAPPORT DE LA COMMISSION
DE GESTION-FINANCES
POUR LE PREAVIS 39/23
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Commission de Gestion-Finances – Rapport général sur la
Gestion & les Comptes, vœux et rapports des sous-commissions,
questions – réponses exercice 2022**

Président de la COGEFIN :
Colin Grand, colin.grand@plr-moudon.ch, 079 952 95 16

Rapporteurs des Sous-commissions :

- Bâtiments : Céline Ombelli
- Voirie et Espaces verts : Alexandre Anthonioz
- Subventions : Julien Pittet

Adopté par la COGEFIN le 08 juin 2023

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 27 juin 2023

SOMMAIRE

<i>Rapport général du Président</i>	4
Constitution et organisation de la Commission	4
Travail de la COGEFIN	5
Remarques sur les comptes communaux	5
Remerciements	9
<i>Compte de fonctionnement</i>	9
Administration générale	9
Finances	9
Domaines et Bâtiments	9
Travaux	9
Instruction publique & Cultes	10
Police	10
Service Sociale	10
Service Industriels	10
<i>Rapport des sous-commissions</i>	11
Bâtiments	11
Voirie	14
Subventions	17
<i>Vœux de la commission</i>	19
<i>Conclusion (décharge à la Municipalité de l'exercice 2022)</i>	20
<i>Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur la Gestion 2022</i>	21
Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique	21
Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale	22
Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal	23
Dicastère de Monsieur Roger Müller, Municipal	24
Dicastère de Monsieur Raphaël Tatone, Municipal	25
<i>Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur la Comptes 2022</i>	27
Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique	27
Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale	28
Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal	30
Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal	33
Dicastère de Monsieur Roger Müller, Municipal	35

Dicastère de Monsieur Félix Stürner, Municipal37
Dicastère de Monsieur Raphaël Tatone, Municipal.....38

Rapport général du Président

Constitution et organisation de la Commission

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 95 du règlement du Conseil communal (RCC), le rapport de gestion a été remis à la COGEFIN le 31 mars 2023 dans sa version provisoire et le 1er juin 2023 dans sa version définitive. Selon les dispositions de l'article 100 du règlement du Conseil communal (RCC), la COGEFIN vous adresse le rapport écrit sur la Gestion ainsi que sur les Comptes de l'exercice 2022.

DÉFINITION, MANDAT ET OBJECTIFS

« La commission de gestion et la commission des finances constituent les commissions de surveillance au niveau communal ».→ art. 40f LC

Les communes sont libres d'instituer une commission de gestion et une commission des finances ou de ne disposer que d'une unique commission de gestion-finances (ci-dessous nommée COGEFIN). Elles sont des instruments du Conseil communal ou général pour surveiller la bonne gestion des deniers publics ainsi que la tenue régulière des comptes par la Municipalité et l'administration communale. Les commissions de surveillance assurent donc une mission de surveillance interne à la commune. «[...] Il convient toutefois de rappeler que le pouvoir de surveillance sur les communes est attribué au Canton par la Constitution vaudoise».→ art. 140 Cst. VD et 139 LC

L'objectif premier des commissions de surveillance est d'évaluer la gestion opérée par la Municipalité et ainsi mettre en lumière d'éventuelles insuffisances ou pistes d'amélioration dans la conduite de ses politiques publiques. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration. Le but est d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour améliorer ses prestations et son efficacité, mais aussi mettre en exergue les domaines dans lesquels celle-ci s'est particulièrement investie.

C'est grâce à l'action des commissions de surveillance que pourra se mettre en place un processus d'amélioration réciproque favorisant une gestion plus rigoureuse de la commune.

Les commissions de surveillance ont un rôle important à jouer vis-à-vis de la population puisque leur action permet d'informer les citoyens sur la qualité de la gestion de la Municipalité et la bonne marche de l'administration communale. Leur action peut ainsi servir à renforcer la transparence de l'activité de la Municipalité et de l'administration et ainsi asseoir la confiance que la population nourrit à l'égard des autorités communales. En définitive, leur activité favorise le contrôle démocratique que les habitants d'une commune peuvent exercer sur leurs autorités.

La COGEFIN a nommé les Sous-commissions suivantes :

Bâtiments	Madame Céline Ombelli, <i>Présidente</i> Madame Sandrine Bosse Buchanan, <i>Commissaire</i> Monsieur Cédric Böhlen, <i>Commissaire</i>
Voirie	Monsieur Alexandre Anthonioz, <i>Président</i> Monsieur Jakup Isufi, <i>Commissaire</i> Monsieur Patrick Soppelsa, <i>Commissaire</i>
Subventions	Monsieur Julien Pittet, <i>Président</i> Monsieur Simon Benjamin, <i>Commissaire</i> Monsieur Colin Grand, <i>Commissaire</i>

Travail de la COGEFIN

La Commission organise durant le mois d'avril les sous-commissions pour la Gestion ainsi que le planning des visites qu'elle souhaite faire. Pour les Comptes et la Gestion 2022, la COGEFIN a analysé, comme indiqué précédemment, tous les documents transmis par le Greffe. Elle a ensuite posé différentes questions aux Municipaux concernés avant de les auditionner.

Le Président tient à relever la présence régulière des membres à presque tous les rendez-vous. Les rencontres se sont toujours déroulées dans une ambiance bienveillante, collégiale et constructive. Il remercie vivement tous les commissaires pour leur assiduité et la qualité de leur travail.

La comptabilité communale est l'expression en valeur monétaire des prestations publiques qu'une commune produit. Concrètement, cette activité est retranscrite dans le budget et dans les comptes. Le présent rapport intervient dans le cadre de l'adoption des comptes 2022.

Alors que pour le budget nous sommes dans une démarche prospective, parfois basée sur des hypothèses, l'analyse des comptes se positionne dans une démarche rétrospective basée sur des écritures « réelles ». Par ailleurs, lors de la présentation des comptes, la Municipalité nous fournit également des informations détaillées sur l'activité d'investissement et le bilan.

Remarques sur les comptes communaux

Le contrôle ainsi que le rapport de révision sur les comptes annuels 2022 ont été réalisés par la société fiduciaire INTERMANDAT SA à Lausanne. Selon leur appréciation, les comptes communaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, ne relevant ainsi aucune forme d'irrégularité ou de problème financier.

Les comptes communaux, clôturés au 31 décembre 2022 présentent un excédent de produits de CHF 411'550.10. Ces comptes sont bons, relatant de la bonne santé de nos finances communales compte tenu de l'excédent de charges de CHF 50'360.90 annoncé lors au budget 2022.

L'UCV (Union des Communes Vaudoises) et la Canton proposent/utilisent une méthode permettant d'établir des indicateurs sur la santé financière des communes (<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/rapports-annuels-sur-les-finances-communales>). La COGEFIN s'est prêtée à l'exercice et elle a construit les deux tableaux ci-dessous sur la base des données fournies par le Boursier pour les 10 dernières années. Pour les deux tableaux, les indications dans la colonne de gauche sont utiles afin d'obtenir les valeurs qui figurent dans les colonnes plus à droite.

Le second tableau présente huit indicateurs sur la santé financière de la Commune. Ceux-ci sont des outils utilisés pour la gestion financière, tant pour les boursiers que pour les élus communaux. Les indicateurs obtenus dans ces tableaux montrent la bonne santé financière de notre commune depuis 2013 et en particulier sa solidité financière quant à supporter les dépenses courantes, mais surtout les dépenses futures de grande envergure.

En effet, la dette brute est basse, la marge d'autofinancement est excellente, quasiment tous les indicateurs sont au vert ! Néanmoins, un indicateur déroge légèrement à cette règle : « la couverture des charges ». Notre taux de couverture est supérieur à 103%, ce qui est jugé, selon l'interprétation de l'UCV, trop élevé, notre commune percevrait ainsi trop d'impôts, ou ses charges sont trop basses.

Principaux agrégats (1'000 de francs)		2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
3-332-38-39	Charges courantes (CHC)	26 208	25 494	27 609	26 114	25 963	24 084	24 373	25 294	23 313	23 730
4-48-49	Revenus courants (RC)	31 415	29 371	27 733	29 624	28 745	27 871	27 261	26 702	24 843	24 575
CHC - RC	Excédent de charges courantes (EC)	-5 207	-3 877	-124	-3 509	-2 781	-3 787	-2 888	-1 408	-1 530	-845
CHC-331 - 333	Dépenses courantes (DC)	24 668	24 061	26 142	24 331	23 858	22 504	22 546	22 240	21 215	21 295
RC - DC	Marge d'autofinancement (MA)	6 747	5 310	1 592	5 292	4 886	5 367	4 715	4 462	3 628	3 280
DI	Dépenses d'investissement (DI)	5 481	2 673	2 097	2 266	1 979	595	1 692	3 329	2 614	4 627
RI	Recettes d'investissement (RI)	1 562	67	776	141	1 019	123	329	61	377	1 096
DI-RI	Dépenses nettes d'investissement (DNI)	3 919	2 606	1 320	2 125	960	471	1 363	3 269	2 237	3 532
DI + DC	Dépenses totales (DT)	30 149	26 733	28 239	26 597	25 837	23 099	24 238	25 570	23 829	25 922
DNI-MA	Insuffisance de financement (IF)	2 828	-2 705	-271	-3 167	-3 926	-4 896	-3 352	-1 193	-1 391	252
921+922+923	Dettes brutes (D)	12 410	12 410	19 075	22 396	26 176	29 265	29 807	31 384	31 911	33 632
E	Engagements (E)	17 189	15 376	22 966	26 751	30 010	33 152	33 698	35 311	35 073	37 601
PF	Patrimoine financier (PF)	19 046	15 962	20 848	24 362	24 434	23 650	19 300	17 561	16 130	16 951
E-PF	Endettement net (EN)	-1 858	-586	2 118	2 389	5 576	9 502	14 398	17 750	18 943	20 650
32 - 422	Intérêts nets (IN)	-33	9	157	201	310	399	503	596	691	720
IN + 331	Charge financière (CF)	1 507	1 442	1 625	1 984	2 415	1 979	2 330	3 649	2 790	3 155
au 31.12	Population résidente permanente (HAB)	6 230	6 120	6 109	6 080	6 135	6 185	6 003	5 770	5 656	5 485

Ratios (chiffres annuels)		2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %)	172,2	203,8	120,5	249,0	508,9	1 138,9	345,9	136,5	162,2	92,9
MA / RC	Capacité d'autofinancement (en %)	21,5	18,1	5,7	17,9	17,0	19,3	17,3	16,7	14,6	13,3
DI / DT	Quotité d'investissement (en %)	18,2	10,0	7,4	8,5	7,7	2,6	7,0	13,0	11,0	17,9
D / RC	Dette brute sur revenus courants (en %)	39,5	42,3	68,8	75,6	91,1	105,0	109,3	117,5	128,4	136,9
IN / RC	Quotité des intérêts nets (en %)	0,1	0,0	0,6	0,7	1,1	1,4	1,8	2,2	2,8	2,9
CF / RC	Quotité de la charge financière (en %)	4,8	4,9	5,9	6,7	8,4	7,1	8,5	13,7	11,2	12,8
RC / CHC	Couverture des charges (en %)	119,9	115,2	100,4	113,4	110,7	115,7	111,8	105,6	106,6	103,6
EN / HAB	Endettement net par habitant	-298,2	-96	347	393	909	1 536	2 398	3 076	3 349	3 765

Seuils interprétatifs (Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales / IDHEAP)

MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %)	≥ 100 idéal ; 70-100 acceptable à bon ; 40-70 insuffisant ; <40 (très) mauvais.
MA / RC	Capacité d'autofinancement (en %)	>10 bonne ; 6-10 moyenne ; 3-6 faible ; <3 mauvaise.
DI / DT	Quotité d'investissement (en %)	>20 importante ; 10-20 suffisante à bonne ; 3-10 faible ; <3 insuffisante.
D / RC	Dette brute sur revenus courants (en %)	≤50 très bon ; 50-100 bon ; 100-150 acceptable ; 150-200 mauvais ; >200 critique.
IN / RC	Quotité des intérêts nets (en %)	≤2 ; très faible ; 2-4 faible ; 4-5 moyenne ; >5-6 forte, voire excessive.
CF / RC	Quotité de la charge financière (en %)	<5 faible ; 5-10 supportable ; 10-15 élevée ; >15 excessive.
RC / CHC	Couverture des charges (en %)	>103 élevée ; 100-103 optimale ; 99-99,9 bonne ; 95,5-98,9 faible ; <95,5 problématique.
EN / HAB	Endettement net par habitant	<0 fortune nette ; <1'000 faible endettement ; 1'000-3'000 endettement modéré ; 3'000-5'000 haut endettement ; >5'000 très haut endettement.

Remerciements

La COGEFIN tient à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont facilité le travail de la Commission, soit en participant à l'une ou l'autre des rencontres, soit en répondant aux nombreuses questions et interrogations des commissaires ou encore en organisant les visites.

Compte de fonctionnement

Administration générale

2021		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
3'196'622.59	386'297.10	3'405'439.23	715'196.49

Ce chapitre concernant l'administration générale n'appelle pas de commentaires particuliers de la COGEFIN.

Finances

2021		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
3'883'572.53	19'674'096.68	5'712'050.19	21'255'278.74

Le total des impôts perçus en 2022 est inférieur à celui de 2021, mais supérieur à la prévision faite au budget 2022, comme le démontre les valeurs ci-dessous :

2019	2020	2021	2022 (Budget)	2022 (Comptes)
11'230'133.70	10'567'403.52	11'133'009.53	9'560'000.00	10'854'594.82

Domaines et Bâtiments

2021		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
4'417'343.64	3'522'769.04	4'205'979.099	3'558'408.54

Ce chapitre concernant l'administration générale n'appelle pas de commentaires particuliers de la COGEFIN.

Travaux

2021		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
6'479'760.25	2'634'394'09	7'238'290.29	2'620'012.70

Ordures ménagères & déchets :

Sur le compte 450.3812.00, la COGEFIN relève l'attribution de CHF 31'661.55 sur le compte de provision gestion déchets. Il figure dès lors dans le compte 9280.09, provision gestion déchets, un montant de CHF 175'321.22.

Pour rappel, en 2021, le compte présentait un solde positif de CHF 143'659.67, avec un montant attribué de CHF 38'657.92.

Instruction publique & Cultes

2021		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
3'723'313.00	68'325.35	3'818'355.14	72'010.44

Ce chapitre concernant l'administration générale n'appelle pas de commentaires particuliers de la COGEFIN.

Police

2021		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
1'571'817.07	429'667.31	1'488'682.44	644'215.72

Ce chapitre concernant l'administration générale n'appelle pas de commentaires particuliers de la COGEFIN.

Service Sociale

2021		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
3'654'929.01	345'233.90	3'324'624.11	535'953.26

Ce chapitre concernant l'administration générale n'appelle pas de commentaires particuliers de la COGEFIN.

Service Industriels

2021		2022	
Charges	Produits	Charges	Produits
4'857'615.32	5'038'163.97	4'827'052.96	5'030.948.56

Services des eaux

Sur le compte 810.4813.00, la COGEFIN relève le prélèvement de CHF 187'394.54 sur le fonds de réserve Services des eaux. Il figure dès lors dans le compte 9280.02, provision service des eaux, un montant de CHF 640'57041.

Pour rappel, en 2021, le compte présentait un solde positif de CHF 827'964.95, avec un prélèvement sur fonds de réserve de CHF 369'930.15.

Services du gaz

Sur le compte 830.4819.00, la COGEFIN relève le prélèvement de CHF 104'511.10 sur le fonds de réserve Services des gaz Il figure dès lors dans le compte 9280.03, provision service du gaz, un montant de CHF 1'835'728.60.

Pour rappel, en 2021, le compte présentait un solde positif de CHF 1'940'239.70, avec un prélèvement sur fonds de réserve de CHF 164'382.20.

Rapport des sous-commissions

Bâtiments

Rapport de la Sous-commission des Bâtiments

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La Sous-commission des bâtiments s'est réunie le mardi 9 mai à 18h à la salle des mariages de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Monsieur Cédric Böhlen et de Mesdames Sandrine Bosse Buchanan et Céline Ombelli, Rapportrice. Madame Linda Perret, Cheffe de secteur, intendante des bâtiments et Monsieur Roger Müller, Municipal responsable des bâtiments étaient présents. Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité et pour la clarté de leurs explications.

Nous avons demandé à pouvoir visiter la caserne communale, mais ceci n'est pas possible, car l'armée a un cours de répétition jusqu'à mi-mai 2023.

Voici les questions que nous avons transmis au préalable :

Ces questions reprennent en résumé les questions soulevées dans la motion de Monsieur Simon Benjamin déposée lors du Conseil Communal du 22 juin 2021.

1. Quel est le rôle de la nouvelle Cheffe de secteur, intendante des bâtiments, Madame Linda Perret ?

Monsieur Roger Müller, Municipal en charge de ce dicastère nous précise ce qui suit :

C'est une volonté municipale d'avoir une personne dans le domaine des gérances et bâtiments afin de professionnaliser le service des bâtiments communaux. L'engagement de Madame Perret, qui a une grande expérience dans le monde de l'immobilier, fait aussi suite à la volonté de la Municipalité de procéder à un audit de tous ses bâtiments, comme indiqué dans le rapport de gestion de la Municipalité.

Madame Perret, s'occupe désormais de la gestion et de l'entretien de tous les bâtiments, les employés de l'intendance lui font remonter les problèmes rencontrés et elle fait le lien avec les maîtres d'états pour la résolution de ceux-ci.

Elle gère également :

- Les problèmes en cas d'absences ou de remplacements.
- La gestion des chantiers avec le Municipal en charge des bâtiments.
- Elle a un regard sur les préavis qui concernent les bâtiments.

Elle va s'occuper, par exemple, ce 11 mai 2023, de la vente du matériel de la Douane qui n'est pas gardé en totalité pour la suite.

D'autre part, en collaboration avec Madame Perret, la convention avec l'armée pour l'occupation de l'ancienne caserne va être revue, au niveau des prestations des tarifs entre autres, car elle date de 1983.

2. Quelle est la stratégie globale de la commune face aux bâtiments ?

Un audit va être fait par une entreprise privée pour l'ensemble des bâtiments communaux afin d'établir un bilan énergétique et une planification des travaux, dans le but de mieux cibler les travaux urgents et importants et ainsi de ne plus avoir à agir dans l'urgence. Il permettra également d'affiner les budgets de rénovation et d'entretien pour les plans d'investissements nécessaires.

Le résultat de cet audit servira de base de travail pour la planification du dicastère des bâtiments. Le résultat de celui-ci est planifié courant 2024

En parallèle, une étudiante va faire un bilan énergétique de tous les bâtiments communaux dans le cadre d'un travail de CAS (Certificate of Advanced Studies).

L'audit et le bilan énergétique répondront en partie à la motion pour l'élaboration d'une stratégie communale de gestion des bâtiments communaux de Monsieur Simon Benjamin.

Désormais, les assurances liées aux bâtiments seront gérées par Madame Perret qui va en faire le bilan. Cela permettra une meilleure vision des sinistres, en lieu et place de la Bourse actuellement.

Un bilan de l'occupation des salles est également prévu.

L'appartement des concierges qui se trouve à la Caserne, va être modifié et transformé, car son emplacement tout à côté des lieux occupés par l'armée n'est pas adéquat. L'appartement sera donc transformé en salles de réunions.

3. Options de ventes et d'achats ?

L'achat du bâtiment du Grand Air est toujours en suspens en fonction du rapport qui sera rendu dans deux ans.

Les écoles auront besoin de s'agrandir, d'une manière ou d'une autre dans un avenir proche. L'arsenal serait une solution pour pallier aux manques de classes, mais qui n'est pas sans devoir y mettre des montants assez importants pour la mise aux normes du site.

4. Pourrions-nous avoir une liste de tous les bâtiments communaux avec leurs surfaces ?

Une liste de tous les bâtiments et leur adresse nous a été transmise, mais dans laquelle ne figurent pas les surfaces. Ce travail demande du temps et sera fait pour l'audit.

5. Pour chaque bâtiment, existe-t-il un bilan financier et énergétique ?

Ceci l'audit y répondra.

Nous espérons, que sur la base de cet audit, comme le souhaite la Municipalité, la planification des travaux et des investissements prioritaires sera ainsi mieux organisée.

En conclusion, nous avons eu le plaisir de faire la connaissance de la nouvelle Cheffe de secteur, qui a un beau challenge à mener ces prochaines années.

Nous remercions encore Madame Perret et Monsieur Müller de nous avoir accordé le temps nécessaire pour répondre à toutes nos interrogations et nous nous réjouissons de pouvoir visiter les moindres recoins de l'Ancienne Caserne Communale.

**Pour la COGEFIN,
Membres de la Sous-commission :**

Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Céline Ombelli et Monsieur Cédric Böhlen

Moudon, le 10 mai 2023

Céline Ombelli, Rapportrice

Voirie

Rapport de la Sous-commission Voirie

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La Sous-commission Voirie s'est réunie le 24 mai à 09h dans les locaux de Voirie pour la visite du dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale Voirie et Espace verts. Elle était composée de Messieurs Patrick Soppelsa, Jakup Isufi et Alexandre Anthonioz, Rapporteur. Seul membre de la COGEFIN disponible, Monsieur Colin Grand s'est également joint à la visite. Madame Carole Pico, Syndique ainsi que Messieurs Roger Müller, Municipal des Bâtiments et Frédéric Piot, Chef de secteur étaient présents. Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité et pour la clarté de leurs explications.

Introduction

La Sous-commission avait pour but de réaliser une visite du service de voirie et des espaces verts de la commune de Moudon sous le dicastère de Madame Véronique Diserens. Cette dernière étant absente, elle a été remplacée par Madame Carole Pico et Monsieur Roger Müller que nous remercions pour leur accueil et la préparation de la visite.

La visite a eu lieu le mercredi 24 mai dès 9h00. La sous-commission a été accueillie dans les locaux du service par Madame Carole Pico, Syndique, Messieurs Roger Müller, Municipal, et Frédéric Piot, Chef de service. Les bâtiments du service, sis en Bronjon, ont été présentés ainsi qu'une grande partie des équipements (matériel spécialisé, véhicules, etc.). Cela nous a permis de réaliser l'ampleur des missions dévolues à ce service.

Personnel

Le service est composé de dix collaborateurs, tous engagés à 100% et du chef de service. De début novembre à fin mars, le service fonctionne sur des horaires étendus permettant de répondre aux exigences climatiques spécifiques (neige, verglas).

Les collaborateurs sont des gens de métier dont les spécialisations (p. ex. menuisier, paysagiste, mécanicien) permettent d'avoir un service polyvalent et efficace.

Selon les périodes, il arrive que l'effectif soit serré pour l'accomplissement de toutes les missions. Cela nécessite d'effectuer de nombreuses heures supplémentaires qu'il est parfois difficile aux personnels de récupérer. Aussi, certains chantiers non essentiels restent en attente faute de temps.

Équipement

Les locaux du service se trouvent dans un bâtiment partagé avec les services industriels et, anciennement, les services forestiers.

Le parc véhicule comprend de nombreux engins spécialisés. On notera les deux véhicules Meili qui servent à de nombreux usages et qui peuvent être équipés de différentes manières (citerne d'eau, réservoir de sel et saleuse, lame, etc.), une balayeuse, deux tracteurs et trois véhicules standards. L'entretien des véhicules est effectué en grande partie dans les locaux du service. Seuls des services d'entretien techniques spécifiques doivent être réalisés en externe. À terme, deux véhicules devront probablement être remplacés.

Le service est équipé de nombreux engins tels que souffleuses, tondeuses, taille-haies, débroussailleuses, etc. Ils sont pour une part thermiques et pour l'autre part électriques. Au fur et à mesure des remplacements, la part des équipements électriques augmente. Le but serait à terme d'atteindre 80% d'équipements électriques pour 20% d'équipements à moteur thermique, toujours nécessaires pour des travaux particuliers.

Fonctionnement

Parmi les différentes missions du service, nous avons relevé les points suivants. Les manifestations à Moudon (notamment les Brandons, FestiMusiques, Bio-Agri, la Brocante du Bourg, Short Circuit) représentent environ 1200 heures de travail par an pour le service notamment pour la mise en place de structures et de matériel et la manutention des espaces concernés.

La gestion de la déchetterie nécessite 1.5 EPT. On note que la consommation d'eau du service est importante (nettoyage, arrosage, etc.). Par exemple, une tournée d'arrosage des espaces fleuris de la ville nécessite 6 m³ d'eau. En été, de tels arrosages sont effectués à raison de trois fois par semaine. L'eau utilisée est celle du réseau communal. La sous-commission demande s'il serait envisageable d'utiliser d'autres sources d'eau (récolte des eaux de pluie, la Broye) ? Il est répondu qu'il est interdit d'utiliser l'eau de la Broye et que l'installation de récupérateurs d'eau de pluie et de citerne a été envisagée, mais que l'ampleur des travaux nécessaires ne permettait pas de les réaliser.

De manière générale, le service relève une augmentation des déchets en ville (littering) et le dépôt régulier de déchets ménagers dans les poubelles de ville. De même, de nombreux sacs non taxés sont retrouvés ainsi que des dépôts sauvages d'ordures ou de déchets encombrants. Des enquêtes sont réalisées de manière systématique pour tenter de retrouver les personnes à l'origine de ces dépôts non autorisés, mais cela prend beaucoup de temps. Il est difficile de lutter contre le phénomène, mais une bonne information à la population devrait permettre d'éveiller les consciences. Des journées portes ouvertes à la déchetterie ou des interventions dans les écoles pourraient être effectuées. La sensibilisation des jeunes générations, par exemple par des visites du service par des classes moudonnoises, est bénéfique.

Plusieurs entreprises externes soutiennent le service dans ses missions, que cela soit pour le ramassage des déchets ou pour l'entretien d'une partie du réseau routier de Moudon qui représente plus de 30 kilomètres de route.

Nous remercions Mme Pico et MM. Müller et Piot pour cette visite extrêmement intéressante et l'excellent accueil. La sous-commission a découvert un service dont la qualité des prestations et le professionnalisme des équipes doivent être relevés.

**Pour la COGEFIN,
Membres de la sous-commission :**

Messieurs Alexandre Anthonioz, Patrick Soppelsa et Jakup Isufi

Moudon, le 30 mai 2023

Alexandre Anthonioz, Rapporteur

Subventions

Rapport de la Sous-commission Subventions

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La sous-commission des subventions s'est réunie le mardi 30 mai à 20h à la salle de Mazan de l'Hôtel de Ville ainsi que le jeudi 1er juin à 20h00 dans la même salle. Elle était composée de Messieurs Colin Grand, Simon Benjamin et Julien Pittet, Rapporteur. Monsieur Roger Müller, Municipal responsable des bâtiments était présent le 30 mai. Monsieur Jean-Philippe Steck, Municipal était présent le 1er juin. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour la clarté de leurs explications.

Préalablement à ces séances, les documents suivants avaient été demandés, par voie électronique, à Monsieur Müller :

Toutes les demandes faites au dicastère de Monsieur Müller et réponses données ;
Tous les contrats ou accords écrits en lien avec un soutien ;
Les critères et conditions de choix d'attribution ou de refus ;
Les contrôles effectués après attribution des fonds ;
Tout autre document jugé utile.

Les documents suivants ont été transmis par Monsieur Müller, par voie électronique :

La directive sur les subventions communales ;

Le tableau des subventions annuelles et subventions ou dons casuels ;

Quelques exemples de courriers envoyés avec acceptation de soutien financier par la Municipalité.

Certains de ces documents étant confidentiels, la Sous-commission les garde comme tels.

Ces premières informations nous permettent de constater qu'une directive municipale a été émise et adoptée par la Municipalité le 28 février 2022. Celle-ci est claire et complète.

Lors de l'audition de Monsieur Müller le 28 mai, plusieurs questions ont été posées, notamment sur l'attribution de subsides à des associations non moudonnoises, il nous est répondu que ces associations ont toujours un lien avec Moudon. De même, toutes les institutions soutenues sont contrôlées, notamment par la présence d'un délégué municipal lors de l'assemblée générale de l'institution concernée.

Toutes les questions posées ont trouvé des réponses franches et transparentes. Nous tenons à en remercier Monsieur Müller .

Lors de sa séance du 1er juin, la sous-commission a entendu Monsieur Steck sur la piscine communale. Des questions sur la gestion de la piscine et ses subventions ont été posées. Il est apparu que les subventions annuelles actuelles répondent à un besoin vital pour la survie de la piscine.

Sur la gestion de la piscine, c'est actuellement une coopérative qui gère le site, la Commune étant propriétaire du terrain. Cette coopérative supervise également la buvette (restaurant) pour laquelle elle est en charge de conclure un contrat de bail ou de gestion.

Il apparaît que le modèle coopératif ne correspond plus à la réalité actuelle de terrain et que ce modèle pourrait être revu dans les années à venir.

Nous remercions Monsieur Steck pour ses réponses et sa transparence.

En conclusion, la sous-commission n'a pas constaté d'irrégularité et n'a aucun doute sur l'attribution des subventions en 2022. La Sous-commission n'émet aucune recommandation ni vœu sur ces sujets.

**Pour la COGEFIN,
Membres de la Sous-commission :**

Messieurs Julien Pittet, Simon Benjamin et Colin Grand

Moudon, le 06 juin 2023

Julien Pittet, Rapporteur

Vœux de la commission

N°01 : La Municipalité est invitée à revoir les règlements communaux datant de plusieurs années

N°02 : La Municipalité est invitée à prioriser la réfection et l'entretien du réseau routier communal.

N°03 : La Municipalité est invitée à respecter les délais de réponse pour les postulats et les motions.

Conclusion (décharge à la Municipalité de l'exercice 2022)

Forte de son examen de la gestion de la Municipalité et des différents services, la COGEFIN, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité 39/23 ;
- Ouï le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. Approuve la gestion et les comptes de la Municipalité pour l'exercice 2022 et lui en donne décharge ;**
- 2. Adopte les comptes communaux 2022, avec un excédent de recettes de CHF 411'550.10.**

Colin Grand
Président

Monsieur Alexandre Anthonioz, Commissaire

Monsieur Simon Benjamin, Commissaire

Monsieur Cédric Böhlen, Commissaire

Madame Sandrine Bosse Buchanan, Commissaire

Monsieur Jakup Isufi, Commissaire

Madame Céline Ombelli, Commissaire

Monsieur Julien Pittet, Commissaire

Monsieur Patrick Soppelsa, Commissaire

Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur la Gestion 2022

**Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique
Adm. Générale, Promotion économique et Tourisme**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 5-6-7 Rapport de gestion Préavis ouverts	<p>Sur le total des préavis ouverts, sont-ils tous réellement ouverts voir partiellement ?</p> <p>Sur les sommes demandées dans ces préavis quelles sommes ont déjà été engagées ?</p>	<p>Par préavis ouverts, il faut comprendre que la communication de fin de travaux au Conseil n'a pas encore été faite.</p> <p>Merci de se référer au tableau des investissements en pages 69 à 76 de la liasse des comptes 2022</p>
Page 12 Commissions Municipales	Comment sont choisis les Moudonnois et Moudonnoises qui siègent dans ces commissions ?	Le choix est de la compétence de la Municipalité, lequel est guidé par le profil, la connaissance locale et les aptitudes de chacun-e dans le domaine concerné.

**Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale
Environnement et Voirie**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 34 Comparatif des heures 2021-2022	Pour les manifestations, est-ce que 1004 heures en 1 an équivalent au chiffre d'avant Covid ?	Presque oui. 2018 /1250hrs – 2019 / 950 hrs – 2020 / 250 hrs – 2021 / 350 hrs
Page 35 tableau « Rétribution/Coût »	Pouvez-vous nous expliquer ce tableau ?	En 2021 le coût lié à l'évacuation du papier était de 5470 CHF. En 2022 la rétribution s'est montée à 22'115.— CHF. Cela dépend du prix du marché qui est réévalué mensuellement.
Page 35 Déchets collectés en 2022 en tonnes	A quoi sert la liste des déchets de la partie inférieure du tableau ?	Erreur annoncée au greffe début mai.
Page 36 Catégorie de déchets	Pour les ordures ménagères, baisse en 2022 par rapport à 2021 : peut-on y voir les premiers effets de Gastro-Vert ?	Inévitablement oui, mais à mon sens très limité car il n'y a eu qu'un seul mois sur 2022 avec GastroVert. Par contre les 5 T supplémentaires en poubelle de ville et les 15 T supplémentaires en balayures de ville l'explique plus clairement.

**Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal
Finances, Eau et énergies**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 47	Est-il prévu d'augmenter le prix de l'eau, afin d'inciter la population à faire plus attention à sa consommation et aussi pour ne pas perdre d'argent ?	C'est une décision municipale. Toutefois il faudra bien couvrir les investissements qui devront être consentis en matière de distribution d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Réfection du réservoir de Belflori - Mise en conformité de certains points du réseau - Traitement de l'eau (chlorothalonil) - Coûts liés à l'autocontrôle en hausse (analyses, gestion informatisée) - Interconnexion avec les réseaux voisins (AIDEV par exemple)
Page 47	Il faut vérifier les années des consommations qui figurent dans le graphique.	A été corrigé dans le rapport final
Page 48	Est-il prévu de continuer à fermer certaines fontaines ?	La réflexion est en cours notamment en ce qui concerne les coûts du courant électrique pour les pompes.
P46 Achat de gaz	Les chiffres ne correspondent pas au graphique. De plus les totaux sont nuls pour 2022, il doit y avoir une erreur.	A été corrigé dans le rapport final.
Représentation graphique	L'échelle des graphiques masque la réalité si l'échelle ne part pas de zéro. Pp 35, 36, 60, 63, 64	A été corrigé dans le rapport final.

**Dicastère de Monsieur Roger Müller, Municipal
Bâtiments, Culture et cultes**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 51	Est-il possible d'organiser un tournus des concierges pour les salles de sports du Fey afin que ces dernières soient éteintes après leur occupation.	Les concierges sont attentifs, mais il est difficile d'envoyer plusieurs fois par semaine un concierge pour effectuer des contrôles souvent après 21h00 ou 22h00. Cette responsabilité doit être prise par les locataires. J'habite en face de la salle et je peux dire qu'en général les lumières sont éteintes.
Page 51 Eglise St-Etienne	Dans le graphique, seulement CHF 350.00 sont facturés, pourquoi n'y a-t-il pas plus de montant facturés ?	Les différents spectacles organisés par l'APSE (5 à 6 par année) font l'objet de factures acquittées. Il s'agit d'une association à but non lucratif qui fait « vivre » St-Etienne. Les services funèbres ne sont pas payants et il n'y a eu que très peu de mariage en 2022.

**Dicastère de Monsieur Raphaël Tatone, Municipal
Sécurité et Sports**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 61 Rapports de dénonciation	Pouvez-vous préciser de quel type de dénonciation il s'agit ? De plus pour quelle raison les dénonciations ont-elles doublé ?	Dénonciations déchets car la Voirie a mené une action coup de point et dénonciations mises à ban car énormément de nouvelles mises à ban ont été légalisées sur le territoire communal.
Page 61 Heure aux services des manifestations publiques	Pouvez-vous détailler les heures pour chaque manifestation ? Le montant des heures de service est-il facturé aux manifestations ou s'agit-il de subventions ?	Brandons : 94 h Foire agricole BioAgri & BioVino : 23 h 24ème Brocante du Bourg : 10 h FestiMusiques : 31 h Coupe Suisse de vélo trial : 13 h Fête nationale du 1er août : 23 h Marché moudonnois : 25 h Autres manifestations : 50 h Aucun service n'est facturé
Page 62 Poursuite	Peut-on avoir un détail des montants des poursuites engagées ? De plus, pouvons-nous avoir la raison de cette augmentation ?	Le total des montants des poursuites n'est pas donné par l'Office des poursuites. En revanche, le montant total du versement de l'Office des poursuites à la commune est de CHF 36'945.- pour les notifications faites par les ASP pour l'année 2022. Nous ne sommes pas non plus en mesure de dire pourquoi les poursuites sont plus élevées que l'année dernière. Les ASP sont uniquement chargés de notifier les commandements de payer en mains propres. L'Office de poursuites serait compétent pour répondre à ces questions.
Page 62 Événements particuliers en 2022 6e paragraphe	Cela concerne-t-il RetroBus ?	Oui ça concerne RetroBus.
Page 63 Graphe naissance décès	Est-ce une erreur ou un hasard qu'il y ait les mêmes nombres en 2022 ?	Naissances 53. Décès 41.

<p>Page 63 Abonnements /événements réalisés</p>	<p>De quels abonnements/événements s'agit-il ? Est-ce un hasard si le nombre d'évènements est de 78 pour les deux années ?</p>	<p>Courriers et tout ce qui concerne les permis de séjours, carte d'identité etc... avec le SPOP (service de la population). Le nombre de 78 est juste.</p>
<p>Page 65 Nationalité par pays</p>	<p>Le rappel des nationalités en dessous du graphique n'est pas utile. Si vous enlevez le rappel, ne pas oublier d'ajouter la France sur le graphique.</p>	<p>La correction a été faite.</p>

Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur la Comptes 2022

Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique
Adm. Générale, Promotion économique et Tourisme

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page liasse 5 100.3151.00 Entretien matériel	Pourquoi une somme si précise au budget, alors qu'il n'y a rien dans les comptes 2022 ?	Il s'agit du contrat d'entretien annuel du système de vote électronique du Conseil communal qui n'a pas été facturé en 2022.
Page liasse 5 101.3060.00 Indemnisations-remboursements de frais	Pourquoi la même somme fixe chaque année ?	Les membres de la Municipalité touchent une indemnité fixe annuelle.
Page liasse 6 110.3189.01 Frais d'exécution décision par substitution	Que veut dire ce terme ? A quoi correspond cette somme ?	Il s'agit de frais que la commune doit engager lorsqu' elle fait exécuter, en lieu et place des propriétaires, des décisions prises par les autorités judiciaires. Dans ce cas, il s'agit de la décision relative à l'évacuation et au gardiennage de bus. Les frais engagés doivent faire l'objet d'une décision municipale de refacturation aux propriétaires.
Liasse page 8 150.3653.25	Pour les activités des aînés, on a budgété, CHF 15'000.- et dans les comptes CHF 19'697.10, pourquoi cette différence ?	Les frais pour le Noël des aînés ont été plus élevés cette année. Il s'est élevé à CHF 8'291.- pour 222 personnes. Pour rappel, la manifestation n'avait pas été organisée en 2020 et en 2021 en raison du Covid.
Liasse page 9 160.4356.01	Concernant la taxe de séjour, des contrôles sont-ils effectués ? Qu'en est-il des résidences secondaires ? Qu'en est-il des Bed et Brekfast, ainsi qu'au camping ? Le règlement datant de 2007, pourrait-on le remettre au goût du jour, compte tenu des montants faibles et plus d'actualité.	Les contrôles sont effectués par le service de sécurité publique. S'agissant du règlement, il est prévu de le réviser dans le cadre du processus de régionalisation de l'office du tourisme. Y seront également intégrées les résidences secondaires. A ce propos, le Canton a mis en ligne le 31 mai 2023 un nouveau règlement type sur cet objet.

**Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale
Environnement et Voirie**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse page 31 410.3193.00 Cotisations	Quelles cotisations et pourquoi une telle augmentation ?	La cotisation à l'Association suisse de la route et des transports a augmenté de chf 603.- en 2021 à chf 2'117.- en 2022 car les recueil des normes ASS est maintenant compris dans la cotisation. Cotisations payées : Patrimoine Suisse-vd chf 70.- ; Association vaudoises des ingénieurs chf 170.- ; Asit chf 1'101.60 ; Association suisse professionnels VSS chf 2117.40 ; Espace suisse chf 671.10 ; Association romande pour la protection de l'environnement chf 160.- ; Société vaudoise des améliorations foncières chf 50.-.
Liasse page 31 410.4356.00 Facturation de services à des tiers	Pourquoi une telle rentrée d'argent ?	Part à recevoir du canton (DGE) sur les frais engagés pour l'étude de l'intégration architecturale des panneaux photovoltaïques.
Liasse page 31 430.3012.00 Salaire personnel occasionnel	Pourquoi une somme bien inférieure au budget alors que dans les comptes 2021, la somme est similaire à celle de 2022 ?	L'analyse dans le service avait postulé sur une baisse de ce personnel (emplois jeunes). En fait, le poste est sous-estimé.
Liasse page 33 442.3011.00 Traitement du gardien	Il ne s'agit pas d'un salaire fixe ?	Oui, mais cela comprend chf 2'897.70 de salaire d'un remplaçant pendant l'arrêt médical du titulaire.
Liasse page 33 440.3901.00 Imputation interne de personnel	Pourquoi une telle augmentation ?	Cela ressort du temps effectif consacré par la voirie à la gestion des parcs et jardin. Selon les années, le temps nécessaire peut être très différent. A noter que, s'agissant d'une imputation interne, les charges de ce compte n'ont pas d'incidence financière.

Liasse page 34 450.3188.05 Transport- élimination déchets verts	Comment justifiez-vous une telle diminution ?	Diminution du tonnage compostable et moins de transport.
Liasse page 34 450.3188.12 Déchets huileux	Comment expliquez-vous une telle diminution ?	Somme fluctuante chaque année. Evaluation difficile.
Liasse page 34 450.3301.00 Pertes sur débiteurs et défalcatons ordure	Comment expliquez-vous une telle augmentation ?	Chaque année, nous faisons une estimation des risques d'encaissement de nos créances. Cette augmentation ressort donc de cette évaluation.
Liasse page 35 450.4354.00 Vente de papier	L'augmentation est-elle due à l'augmentation du prix de vente ou de la quantité de papier vendue ?	Oui elle est due à l'augmentation du prix de vente moyen. En 2021: 60.- la tonne et 2022 : 80.- la tonne.
Liasse page 35 460.3144.00 Entretien du réseau	Pourquoi une telle augmentation ?	Séparatif quartier Chermet lors d'une construction de Villa (41'000.-). Inondations : curage et clapet chemin des vignes (21'000.-). Changement de pompes de relevage / Bronjon / Prévillie (6'000.-)
Liasse page 35 460.3185.01 Honoraires maintenance SIT	A quoi correspond ce compte et l'augmentation ?	Il s'agit des frais de mise à jour et de maintenance du programme SIT (Service d'information du territoire). L'augmentation du coût provient du fait que le total de la facture a été imputé par erreur au service de l'épuration alors que cela concerne également les services des travaux, de l'eau sous pression et du gaz.
Liasse page 36 460.4341.00 Taxe de raccordement	Pourquoi une telle diminution par rapport à 2021 ?	Moins de nouvelles constructions.
Liasse page 31 430.3142.01	Que couvre cet entretien ? Places de parc du service, de Moudon, ... ?	Concerne tous les parkings communaux.

**Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal
Aménagement du territoire**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse page 11 190.3091.00	Les cours sont-ils annulés ou reportés sur 2023 ?	<p>190.3091.00 Cours de formation et sensibilisation Budget 2022 : CHF 6'000.- Budget 2023 : CHF 8'000.- Comptes 2022 : CHF 1'105.00 Commentaire : Les cours de formation n'ont pas pu être mis sur pied comme prévu initialement.</p> <p>Comme indiqué dans le budget 2023, les cours ont été reportés. Les formations sont maintenant planifiées avec 11 personnes inscrites à 7 formations du CEP concernant Outlook ou Excel. Un budget de formation sera à nouveau proposé en 2024.</p>
Liasse page 11 190.3116.00	Y a-t-il un lien entre les formations non effectuées et l'achat d'un nombre de licences inférieur aux prévisions ?	<p>190.3116.00 Achat de licences informatiques Budget 2022 : CHF 5'000.- Budget 2023 : CHF 3'750.- Comptes 2022 : CHF 790.25 Les besoins en nouvelles licences informatiques ont été moins important qu'estimé au budget.</p> <p>Non, ce n'est pas lié au report des formations. Les licences prévues concernaient deux choses : - des licences pour des logiciels Adobe (Acrobat Pro ; Photoshop) - Soft formation-sensibilisation risques informatiques, estimé à chf 3'000.-, ceci a été reporté sur le budget 2023.</p>
Liasse page 11 191.3185.00	<p>S'agit-il d'une augmentation ponctuelle ou pérenne ?</p> <p>Y a-t-il un lien avec le report des formations ?</p>	<p>190.3185.00 Mandat externe gestion informatique Budget 2022 : 38'000.- Budget 2023 : 30'000.- Comptes 2022 : 19,458.74 Commentaire : L'estimation du budget a été trop importante lors du changement de prestataire informatique en début 2022.</p> <p>Il s'agit d'une diminution pérenne, qui n'est pas liée au report des formations, Les prestations effectuées par notre</p>

		mandataire sont réalisées principalement en régie (= au temps consacré), en fonction des demandes. C'est un poste difficile à estimer à l'avance, et il apparaît avoir été surestimé initialement.
Liasse page 12 192.3111.00	L'achat avait donc été surestimé ? Ou l'acompte oublié ?	192.3111.00 Achat matériel serveur et réseau Budget 2022 : 27,500.00 Commentaire : Renouvellement du serveur local et des solutions de sauvegarde (si pas réalisé en 2021). Comptes 2022 : 11,669.35 Commentaire : Un acompte pour le changement de serveur a été payé déjà en 2021. L'achat n'a pas été surestimé, ni l'acompte oublié. Conformément aux commentaires du budget 2022 et comptes 2022, la dépense a été comptabilisée en partie sur l'exercice 2021 et en partie sur 2022.
Liasse page 12 192.3116.00	Pourquoi la licence a-t-elle achetée pour une année seulement ? Est-ce prévu de l'arrêter ou de changer de prestataire ?	192.3116.00 Achat licences Budget 2022 : 6,200.00 Comptes 2022 : 1,572.65 Commentaire : Le renouvellement de la licence du pare-feu Sophos n'a été faite que pour une année alors qu'elle avait été planifiée pour 3 ans. Le contrat du pare-feu Sophos porte sur 3 ans, mais le paiement est annuel. Aucun changement prévu.
Liasse page 12 192.3185.00	Pourquoi l'audit n'a pas pu être terminé (importance selon situation actuelle) ? Ce report a-t-il été anticipé sur le budget 2023 ?	192.3185.00 Prestation de service sur réseau communal Budget 2022 : 31'500.00 Budget 2023 : 55'500.00 Comptes 2022 : 11'054.55 Commentaire : L'entier de l'audit et des améliorations liées à la sécurité informatique n'a pas pu être réalisée en 2022. L'achat de nouveaux pc (compte no 193.3111.00) découle d'un besoin d'amélioration de la sécurité informatique. L'audit était composé de plusieurs étapes dont une analyse préliminaire et

		<p>des actions de remédiation des risques les plus prioritaires : ce qui s'est traduit notamment par le renouvellement des plus anciens postes de travail. A la fin de l'année 2022, nous attendions encore le rapport final de l'audit avec un programme d'actions à prendre à moyen terme. Le rapport nous est parvenu en avril 2023, et l'audit de sécurité informatique est maintenant bel et bien terminé.</p> <p>Oui, le montant budgété, et partiellement reporté sur 2023, inclut l'audit et une estimation pour réaliser les améliorations.</p>
<p>Liasse page 13 197.3111.00 197.3111.01</p>	<p>Des achats de portables supplémentaires ont remplacé des appareils fixes ?</p>	<p>197.3111.00 Achat matériel téléphones fixes Budget 2022 : chf 2'710.00 Comptes 2022 : chf 644.05 197.3111.01 Achat matériel portable Budget 2022 : chf 500.00 Comptes 2022 : chf 1,792.80</p> <p>Non. En 2022, il n'y a eu besoin d'aucun achat de téléphones fixes, et 1 achat et 2 renouvellements de téléphones portables. La seule charge est la maintenance du serveur de téléphonie. Ces montants sont budgétés selon une estimation des exercices précédents et non selon les besoins qui sont difficiles à anticiper une année à l'avance.</p>
<p>Liasse page 19 320.3526.00</p>	<p>Cette participation augmente, est-ce une augmentation pérenne ou exceptionnelle ?</p>	<p>320.3526.00 Participation déficit intégration 3 GFBJ Budget 2022 : chf 49,400.00 Budget 2023 : chf 40,900.00 Comptes 2022 : chf 63,973.79</p> <p>Il y a eu plus de travaux forestiers et de coupes de bois que prévu au budget, dont une coupe reportée de l'automne 2021 à 2022. C'est donc une situation exceptionnelle, et non pérenne.</p>

**Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal
Finances, Eau et énergies**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse page 14 200.3080.00	L'employée est-elle revenue ? Le départ a-t-il été remplacé ?	Oui, l'employée est revenue. Le départ a été remplacé le 1er décembre 2022.
Liasse page 14 200.4361.00	Pourquoi un montant si bas pour le remboursement traitement ?	Notre contrat perte de gain nous indemnise à partir du 91ème jours d'absence. Les trois premiers mois sont donc à notre charge.
Liasse page 14 200.3101.00	Pourquoi le montant des charges double-t-il par rapport à 2021 ?	Il y a eu deux achats d'enveloppe en 2022 contre un achat en 2021. De plus, les frais de copie ont augmenté en suite de l'introduction de la facturation par QR Code.
Liasse page 15 210.4064.00	Taxe s/appareils automatiques, pourquoi aucune entrée de produits en 2022 ?	Il n'y a pas eu de demande de patente en 2022. (Voir avec les ASP)
Liasse page 16 220.3520.00	Augmentation des charges du Fonds de péréquation, à quoi est-elle liée ?	Cet écart est dû principalement au système de plafonnement de l'aide (il y a une limite à ce qu'une commune peut toucher comme aide) pour chf 437'010.-
Liasse page 16 220.3520.01 220.4520.01	Quelles sont les charges de la péréquation ? Compte 220.4520.01 Les Recettes ont diminué pourquoi ?	La charge du décompte définitif de l'année 2021 est comptabilisée dans ce compte. Cet écart provient de l'aide accordé au travers de la couche « Aide de solidarité ». L'écart sur les recettes provient également du décompte définitif de l'année 2021. Il s'agit d'une augmentation du plafonnement de chf 11'819.- et d'une diminution de notre participation au fond de péréquation de chf 19'749.-, soit une diminution globale de chf 7'930.-. Ce montant peut varier fortement d'une année à l'autre.

Liasse page 16 220.4520.02 220.4520.03	A quoi correspondent les dépenses des recettes thématiques ? Qu'est-ce qui est englobé sous dépenses thématiques ?	C'est les dépenses prises en compte au niveau cantonal pour faire déterminer les dépenses des communes effectuées dans divers domaines. Voir fichier joint à titre d'exemple.
--	---	--

**Dicastère de Monsieur Roger Müller, Municipal
Bâtiments et Culture et cultes**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse page 7 150.3170.00	Le montant indiqué aux comptes est beaucoup plus bas que le budget, moins de manifestations ? pourquoi ?	Ce poste est très fluctuant. Il est tributaire des manifestations non prévues au budget. Pour 2022 ces manifestations ont été très limitées
Liasse page 8 150.3662.00	Pourquoi ne pas avoir budgété cette dépense ?	Cette dépense n'est pas prévisible car les demandes viennent en cours d'année. Les sommes octroyées sont très modestes.
Liasse page 21 350.4271.00	Quel type de contrat avons-nous avec Swisscom ? Quelle en est l'échéance ?	Il s'agit d'un contrat signé avec Swisscom validité jusqu'en 2028. Résiliation possible avec 2 ans de préavis. CHF 6'000.- par année versée en indemnité unique pour la durée du contrat.
Liasse page 29 365.3141.00	Suite aux dégâts des eaux, participation de l'ECA ? Si oui de combien ? Si non pourquoi ?	Concernant l'installation du toit aucune subvention n'a été octroyée par l'ECA, puisqu'il s'agit d'un problème sur le bâtiment qui doit être réglé par la commune.
Liasse page 18 300.3011.00	Pourquoi une telle baisse de traitements ?	Nous avons engagé une personne qui était en procédure de réinsertion par l'AI. Son salaire a été pris en charge durant une bonne partie de l'année par l'AI. Cette personne a remplacé un collaborateur qui nous avait quitté.
Liasse page 18 300.4361.00	Pourquoi ces remboursements de traitements ? A quoi cela correspond-il ?	Indemnités suite à des absences longues durées pour raison de santé
Liasse page 18 310.3189.00	Pourquoi une fourniture d'eau minérale ?	Les fermes de Cornier et Chalabruz ne sont pas reliées au réseau d'eau potable. Elles utilisent une source sur le domaine de Chalabruz. La Commune est en responsabilité de la distribution d'eau potable, c'est pourquoi elle livre de l'eau minérale dans ces deux fermes.
Liasse page 18 310.3311.00	Cet investissement est donc reporté sur 2023 ? (Le budget 2023 de ce compte est à 0)	Pour l'instant il n'est pas prévu de faire ces investissements en 2023.
Liasse page 19 310.3312.00	Ces travaux sont donc reportés sur 2023 ? Mais ils n'ont pas été portés au budget ?	Un préavis sera présenté fin 2023 et les travaux réalisés entre 2023 et 2024. On tiendra donc compte de l'amortissement en 2024

<p>Liasse page 19 310.4232.00 310.4232.01</p>	<p>Suite aux ventes de fermes et de terrains, à quelle baisse de ces produits s'attend-on pour 2023 ?</p>	<p>Pour la ferme de Chalabruz est déjà comptabilisée (loyer avant-vente CHF 28069.-) . Pour la Cerjaulaz, la diminution sera principalement effective en 2024 (loyer avant-vente CHF 28'380.-)</p>
<p>Liasse page 20 340.4233.00</p>	<p>Pourquoi le produit est plus faible que prévu ? Le prix du kWh a plutôt augmenté.</p>	<p>La rétribution du kWh est constante à 34,2 ct. Par contre, la production est en baisse ces deux dernières années, soit : 147'258 kWh en 2020, 117'479.55 kWh en 2021 et 111'249.08 kWh en 2022.</p>
<p>Liasse page 20 341.3141.00</p>	<p>Les factures citées n'expliquent qu'une partie de l'augmentation, à quoi est dû le reste ?</p>	<p>Réparation d'une chéneau CHF 540.- Remplacement de tapis CHF 1797.- Réparation de la porte à section CHF 402.-</p>
<p>Liasse page 20 342.3121.00</p>	<p>Pourquoi un tel déséquilibre entre la consommation d'eau et celle de gaz et d'électricité ?</p>	<p>Le bâtiment a été libre de location durant le 1er semestre 2022. La consommation d'eau a donc très fortement baissé, alors que le chauffage et les services ont dû être maintenus à la charge de la commune jusqu'à la nouvelle location.</p>
<p>Liasse page 20 342.3122.00 342.3123.00</p>	<p>Pourquoi une telle consommation de gaz et d'électricité si le bâtiment n'était pas occupé ?</p>	<p>Le bâtiment doit rester hors gel, il faut le chauffer même si personne n'y habite et un système de surveillance (alarme) est maintenu.</p>

**Dicastère de Monsieur Félix Stürner, Municipal
Enfance ; Jeunesse et cohésion sociale**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse page 42 710.3654.00	Comment se justifie une telle baisse par rapport aux années précédentes ?	Il y a eu nettement moins de sollicitations après la phase intense du Covid, mais les demandes en cours laissent augurer une reprise des demandes.
Liasse page 42 710.4222.00	Quels sont les fonds de placement qui génèrent ces produits ?	Ce ne sont pas des fonds de placement, mais un dividende de la participation de la commune à l'association de l'EMS l'Oasis.
Liasse page 42 710.4356.00	Quelles prestations fournissons-nous ?	Il s'agit du produit de la collecte de vieux vêtements par Textura.
Liasse page 43 711.3109.01	Quelle est la raison d'une telle diminution ?	A nouveau, on se retrouve dans la période post-covid durant laquelle le projet « Stand TSP - bar à café au service de la jeunesse » avait engendré passablement de dépenses, subventionnées pour CHF 1'350.- par le canton (compte 711.4512.00). Un retour à une situation qualifiable de « normale » justifie en partie cette réduction à laquelle s'ajoute le fait que le changement de TSP requiert aussi un temps d'adaptation. Pas encore familier de tous les rouages, le nouveau titulaire du poste n'a pas eu le temps d'initier autant de projets que son prédécesseur.

**Dicastère de Monsieur Raphaël Tatone, Municipal
Sécurité et Sports**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse page 40 610.4370.00 Produit des amendes et permissions	Le produit des amendes et permissions a doublé depuis 2017 (110'438.55). Est-ce que l'efficacité du service des ASP a augmenté ou est-ce que la population n'est plus disciplinée ?	Cela est dû à l'incivilité.
Liasse page 40 620.4312.04 Divers	Le montant oscille considérablement sur ce compte, 114'796 en 2017, 117'741 en 2018, 40 en 2019, 13685 en 2020, 4237 en 2021 et 225 en 2022. Pour quelles raisons et que contient ce compte ?	Toutes les autres prestations fournies par le contrôle des habitants (renseignements, etc...). Les montants mentionnés pour 2017 et 2018 sont erronés et concernent le compte 620.4312.00. Les chiffres du compte 620.3412.04 sont de chf 324.- pour 2017 et de chf 171.- pour 2018. renseignements, photocopies, redondants avec les 3 autres comptes